

Date de dépôt : 31 mai 2012

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur :

- a) **P 1777-B** Pétition : Envoyer les enfants de St-Gervais-Cornavin au cycle de la Gradelle ? Une proposition absurde !
- b) **P 1780-B** Pétition : Envoyer les enfants des Pâquis au cycle d'orientation de la Gradelle ? Une proposition absurde !

Mesdames et
Messieurs les députés,

P 1777

En date du 27 mai 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1777 dont le libellé est le suivant :

Pour la deuxième année consécutive, des enfants du secteur St-Gervais-Cornavin vont être envoyés au cycle de la Gradelle, à Chêne-Bougeries. Les parents et habitants signataires de la pétition, demandent aux autorités compétentes de surseoir immédiatement à la décision de transférer les enfants de l'école du Seujet au cycle de la Gradelle et de trouver une solution pour que les enfants puissent trouver une place dans les trois cycles de Montbrillant, Sécheron et Cayla.

A leurs yeux, envoyer les enfants de St-Gervais-Cornavin au cycle de la Gradelle est une décision préjudiciable :

- En terme familial : les enfants ne pourront plus rentrer à midi ; toute activité parascolaire sera rendue difficile voire impossible.*
- En terme social : fragilisation des liens existants, difficulté de nouer véritablement de nouveaux contacts du fait de la distance.*
- En matière de mobilité.*

Enfin, envoyer les enfants de St-Gervais-Cornavin au cycle de la Gradelle est en complète opposition avec le travail et les propositions élaborées dans le cadre du contrat de quartier St-Gervais (Seujet-Voltaire).

P 1780

En date du 27 mai 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1780 dont le libellé est le suivant:

Une grande partie des enfants des Pâquis qui doivent entrer au cycle d'orientation vont être envoyés au cycle d'orientation de la Gradelle, à Chêne-Bougeries, alors qu'il existe deux cycles d'orientation à proximité de leur domicile.

Les parents et habitants signataires de la pétition demandent aux autorités compétentes de surseoir immédiatement à la décision de transférer les enfants des écoles de Pâquis-Centre et de Zurich au cycle de la Gradelle et de trouver une solution pour que les enfants puissent trouver une place dans deux cycles de Montbrillant et de Sécheron.

Envoyer les enfants des Pâquis au cycle d'orientation de la Gradelle est une décision préjudiciable :

- En terme de mobilité et de sécurité : temps de trajet trop long et risqué pour des enfants encore jeunes.*
- En terme économique : difficulté pour de nombreuses familles d'ajouter à leur budget le montant des abonnements de transports publics et des repas de midi pris à l'extérieur.*
- En terme social : fragilisation des liens existants, impossibilité d'accéder à l'offre parascolaire proposée dans le quartier.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La pétition 1777 signée par des parents d'élèves du quartier de Saint-Gervais-Cornavin a été déposée au Grand Conseil le 24 mars 2011. La pétition 1780 a été déposée le 14 avril 2011 par des parents des Pâquis. Ces deux pétitions ont été renvoyées par la commission des pétitions au Grand Conseil qui les a traitées ensemble lors de sa session du 27 mai 2011.

Le Grand Conseil ayant décidé au cours du même débat de les renvoyer au Conseil d'Etat, le Conseil d'Etat répond à ces pétitions dans le même rapport.

Ces deux pétitions demandent aux autorités compétentes de surseoir immédiatement à la décision de transférer 52 enfants des écoles de Pâquis-Centre, de Zurich et de Saint-Gervais-Cornavin au Cycle de la Gradelle.

Comme annoncé le jour même du traitement de ces pétitions par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat n'était pas et n'est toujours pas en mesure de donner satisfaction aux pétitionnaires. Il insiste une nouvelle fois sur le fait que les mesures organisationnelles prises sont dictées par le souci de développer un enseignement de qualité au sein de l'ensemble des établissements du cycle d'orientation.

Contexte

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2011 et des mesures habituelles d'organisation, le cycle d'orientation a défini des secteurs d'affectations géographiques pour la répartition des élèves dans les 20 établissements du canton. Dans le cadre de cette opération, deux secteurs géographiques (Pâquis et St-Gervais-Cornavin) historiquement rattachés à des établissements de la rive droite ont été affectés au collège de la Gradelle sur la rive gauche.

Description des éléments qui ont fondé la décision d'organisation

Le cycle d'orientation compte quelque 13 300 élèves répartis dans 20 établissements implantés sur l'ensemble du territoire du canton de Genève. La répartition des élèves du cycle d'orientation dans les différents établissements est basée sur l'adresse de domicile : la logique de la proximité est l'élément qui fonde, pour la majorité des élèves, leur affectation à un établissement. Cependant, en raison de leur implantation et de leur nombre, et contrairement aux établissements primaires, les établissements du cycle d'orientation ont une assise qui dépasse celle d'un quartier ou d'une commune.

Dans le cadre de la répartition des élèves du cycle d'orientation dans les différents établissements, le premier souci consiste à éviter la surcharge en effectif des bâtiments. En effet, les études et la pratique montrent que la courbe du bien-vivre dans une école se dégrade lorsque la population scolaire est trop importante et que l'espace s'en trouve réduit, notamment pendant les récréations ou les intercours. Cette dégradation engendre des problèmes de déprédations, d'indisciplines, de violences, etc.

En outre, la nouvelle loi sur le cycle d'orientation mise en œuvre à la rentrée 2011 pour les élèves de 9^e a engendré un besoin de locaux supplémentaires. En effet, la nouvelle structure d'organisation des classes prévoit des effectifs plus petits que l'ancien règlement. Aussi, à nombre d'élèves équivalent, le nombre de salle de classe a augmenté.

La population accueillie dans les établissements de la rive droite est en forte augmentation depuis ces dernières années et les bâtiments atteignent la limite de leur capacité, malgré les ouvertures récentes des collèges de Montbrillant et de Cayla (nouveau bâtiment). Dans le cadre des efforts importants entrepris pour rénover les établissements du CO, l'ouverture du chantier de réfection du collège de Budé augmente encore cette tension et contraint le CO à diminuer l'effectif global de cet établissement. Dans le même temps, les collèges de la rive gauche situés entre Arve et Lac bénéficient d'une situation beaucoup plus enviable car leurs effectifs restent plus faibles.

Cette situation oblige à un rééquilibrage des effectifs entre rive gauche et rive droite. Les établissements de la rive gauche sont en sous-effectif, alors que ceux de la rive droite doivent impérativement être délestés. Ce processus de rééquilibrage nécessitant le transfert d'une partie de la population d'élèves d'une rive à l'autre, a commencé l'année passée avec les élèves des quartiers des Pâquis et de Saint-Gervais-Cornavin.

Les conséquences de la décision

Pour la rentrée 2011, le processus de rééquilibrage dans les quartiers des Pâquis et de Saint-Gervais-Cornavin a concerné 52 élèves. Comparé aux 13 300 élèves du cycle d'orientation, cela représente moins d'un demi pour cent.

Grâce au rééquilibrage et à la répartition des élèves du cycle d'orientation dans les différents établissements pour la rentrée scolaire 2011, il a été possible de maintenir 15 établissements avec un effectif inférieur à 700 élèves, 4 établissements enregistrent un nombre d'élèves qui se situe entre 700 et 750 élèves et 1 établissement en net sureffectif avec près de

800 élèves. On notera que les CO de Montbrillant et de Cayla qui accueillent les élèves des Pâquis et de St-Gervais-Cornavin, font précisément partie des établissements en sureffectif.

Par ailleurs, il convient de relever que les directions d'établissement examinent environ 500 demandes d'affectation particulières formulées par les parents d'élèves qui commencent leur scolarité au cycle d'orientation. Ces demandes sont, le plus souvent, formulées par des parents domiciliés sur des secteurs qui n'ont pas été modifiés depuis de nombreuses années. Toutes les demandes sont traitées avec soin et attention. Les réponses apportées tiennent compte des motifs exposés et des possibilités d'accueil au sein des classes des différents établissements. Sur l'ensemble du canton, 65 % des demandes d'affectation ont eu des suites positives. On notera également que chaque année les affectations provoquent des réactions, quand bien même celles-ci concernent un retour à une situation antérieure.

Dispositions prises pour gérer la décision d'affectation

Pour s'inscrire dans la logique d'un développement urbain durable, les changements de secteur tiennent compte des lignes de bus. Par ailleurs la direction générale du cycle d'orientation entretient des contacts réguliers avec les Transports Publics Genevois afin de garantir une desserte en nombre suffisant sur les lignes concernées et de s'assurer que les mouvements pendulaires des élèves restent toujours inférieurs à une demi-heure porte à porte. La très récente décision de créer une voie de bus sur le pont du Mont-Blanc est de nature à faciliter la fluidité des transports publics qu'empruntent les élèves pour passer d'une rive à l'autre.

Le cycle d'orientation de la Gradelle a porté une attention toute particulière à l'accueil de ces jeunes élèves au sein de son établissement.

Avec l'accord du conseil d'établissement, l'horaire de l'établissement a été modifié de manière à ce que les cours de fin de journée se terminent plus tôt, pour que les enfants domiciliés aux Pâquis ou à St-Gervais-Cornavin regagnent leur quartier en même temps que leurs camarades de la rive droite.

Les cours commencent à 8h10, en conséquence les élèves du quartier des Pâquis et de St-Gervais-Cornavin ne sont pas obligés de quitter la maison avant 7h30. Depuis le mois de décembre 2011, la ligne des TPG N°1 double la ligne N° 9 sur une bonne partie du trajet (depuis les Eaux-Vives). Ce qui a pour conséquence que les bus sont moins surchargés. Il va de soi que si des élèves des Pâquis et de St-Gervais-Cornavin ont quelques minutes de retard à cause d'un imprévu de la circulation, ils sont excusés d'office.

Un grand espace d'accueil lumineux et convivial, équipé de tables et de chaises, a été aménagé pour permettre aux élèves de se restaurer à midi avec possibilité de commander des repas chauds et équilibrés. On constate cependant qu'après avoir utilisé cette solution pendant quelques mois, les élèves se tournent vers d'autres solutions comme : réchauffer des plats ou consommer des paninis, salades ou sandwiches.

Par ailleurs et en plus de l'encadrement prévu sur le lieu de restauration, la bibliothèque et le secrétariat restent ouverts en continu. La direction assure une permanence et des études surveillées (par des enseignants qui aident les élèves) sont organisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Des appuis, rattrapages, passerelles et cours facultatifs sont aussi proposés pendant la pause de midi.

Les familles qui sont dans l'obligation de contracter un abonnement de bus pour leur enfant et qui rencontrent des difficultés financières, peuvent s'adresser au conseiller social qui entreprendra les démarches pour obtenir l'aide nécessaire. Cependant, malgré le fait que cette possibilité d'aide financière soit annoncée lors des réunions de parents d'élèves de l'école primaire par les conseillers sociaux et répétée lors de leurs passages en classe en début d'année, et bien que les maîtres de classe aient été sensibilisés à cette question, aucune demande d'aide financière pour abonnements de transport n'a été enregistrée.

Après plusieurs mois de mise en œuvre de cette mesure d'organisation, le DIP a reçu plusieurs témoignages de parents satisfaits des prestations délivrées et de l'atmosphère de travail de cet établissement. Il convient également de relever que certains parents, suite à des déménagements encore plus éloignés du collège de la Gradelle, ont manifesté leur volonté que leur enfant reste scolarisé au sein de ce collège.

Démarches entreprises par le DIP dans le cadre de la gestion du dossier

Une rencontre sur le sujet avec des représentants du DIP et les représentants des pétitionnaires a eu lieu en date du 17 juin 2011. Cette séance, qui s'est déroulée dans un très bon climat, a été très constructive. A l'avenir, les pétitionnaires souhaitent appuyer les démarches qui visent à trouver une solution durable pour l'accueil des élèves sur la rive droite. A cette occasion le DIP a fait part des travaux en cours et des réflexions suivantes tant il est vrai que ces pétitions mettent en évidence des tensions croissantes autour d'un constat : la répartition géographique des différents domiciles des jeunes scolarisés au cycle d'orientation coïncident désormais moins bien avec l'emplacement des 20 établissements du CO.

Démarches pour la recherche d'un modèle plus cohérent et plus stable d'affectation des élèves

La gestion des secteurs d'affectation fait actuellement l'objet d'une analyse approfondie et systémique afin de déterminer les possibilités de produire un modèle de gestion plus cohérent et plus stable.

Cette démarche, d'une grande complexité, est actuellement en cours et n'a pas encore abouti. A titre d'illustration, les premières projections d'effectifs dans un modèle centré exclusivement sur la distance la plus courte du domicile au lieu de scolarisation du CO produit les effets suivants : seuls six établissements se situent dans les effectifs habituels, quatre établissements ont un effectif de plus de 1000 élèves (1200 pour l'effectif le plus haut) et trois établissements ont moins de 300 élèves (220 pour l'effectif le plus bas). Un tel modèle interpelle et ne peut être mis en œuvre.

Par ailleurs, l'étude attentive de la situation du CO de Montbrillant qui accueille les élèves du Mandement nous a montré qu'à ce jour il n'existait pas de solution alternative, sauf à déplacer de nombreux autres secteurs d'affectation avec le risque de dépasser largement les 30 minutes de transport admis.

Démarches pour augmenter la capacité d'accueil sur la rive droite

Quel que soit le modèle de gestion qui sera adopté, force est de constater qu'il existe un déséquilibre majeur entre la capacité totale des établissements de la rive droite et ceux de la rive gauche.

Dans ce contexte et afin de trouver des solutions rapides pour accueillir un plus grand nombre d'élèves sur la rive droite, le Conseil d'Etat a demandé que soit étudiée, dans les meilleurs délais, la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil du collège de Budé au terme de sa lourde rénovation.

Cette solution permettrait de répondre, dès la rentrée 2014, à une partie du problème car le collège de Budé est idéalement situé.

Au vu des effectifs déjà très élevés des CO de Montbrillant et de Cayla, et en fonction de leur configuration, l'hypothèse de leur agrandissement au moyen de pavillons provisoires n'a pas été retenue.

Démarches pour une prise en charge financière partielle des coûts de transports publics des élèves du CO

Cependant, sans préjuger de solutions qui pourraient naître de la recherche d'un modèle plus stable et plus cohérent, il convient de reconnaître, qu'en fonction de l'implantation actuelle des établissements du cycle

d'orientation, des limites financières et de l'organisation structurelle de l'enseignement, la question des déplacements d'élèves devient un élément incontournable de la gestion.

En effet, les solutions d'implantation de nouveaux établissements sont longues et parsemées d'obstacles. La construction du cycle d'orientation de la Seymaz, illustre la difficulté de planification des constructions et des besoins : dans cet exemple, toutes les mesures ont été prises pour accueillir les nouveaux élèves des projets immobiliers attendus de cette région (communaux d'Ambilly, Tulette, etc.).

Aussi, il convient de reconnaître que les déplacements des élèves continueront à être un élément incontournable de la gestion du cycle d'orientation.

C'est pourquoi il serait souhaitable d'apporter une mesure de soutien aux familles, pour palier certains inconvénients générés par ces déplacements.

Le Conseil d'Etat étudie le moyen de donner à tout ou partie des élèves du cycle d'orientation la possibilité de bénéficier d'un tarif TPG préférentiel.

Démarches pour développer l'accueil à la journée continue.

Suite à l'adoption par le peuple le 28 novembre 2010, de l'article 10A de la constitution genevoise qui prévoit que les familles peuvent bénéficier, pour leurs enfants qui suivent la scolarité obligatoire dans l'enseignement public, d'un accueil à la journée continue chaque jour scolaire, une loi d'application sera soumise prochainement au Grand Conseil.

Dans le cadre de cette nouvelle loi et des travaux conduits, l'offre d'accueil dans les CO sera élargie notamment sur la pause de midi.

Cette offre devrait permettre de répondre aux demandes légitimes des parents d'avoir des prestations adaptées aux enfants qui ne peuvent rentrer déjeuner chez eux :

- des repas chauds;
- des activités d'animation ou périscolaire.

Le Conseil d'Etat est d'avis que les premiers établissements qui devront bénéficier de l'accueil continu sont ceux qui demandent les plus longs déplacements.

Démarches pour améliorer la communication et le lien avec les parents

Afin d'améliorer la communication et le lien avec les parents sur ce sujet, deux éléments de gestion ont été développés :

- une meilleure coordination a été mise en place entre le primaire et le cycle d'orientation afin que les directrices et les directeurs des établissements primaires puissent répondre aux sollicitations des parents des élèves de 8^e primaire. Ceux-ci ont donc reçu une information détaillée sur les éléments de gestion incontournables ainsi que sur les mesures d'accompagnement mises en place.

Une rencontre a eu lieu entre les représentants des parents d'élèves du primaire (GAPP), du cycle d'orientation (FAPECO) et les directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation en date du 19 mars 2012 afin de présenter l'état de la situation et les avancées sur ce dossier. A cette occasion, des mesures ont été prises pour qu'à l'avenir, la rencontre avec les représentants des parents puisse avoir lieu plus tôt dans l'année scolaire, afin de leur permettre de répondre plus vite aux sollicitations de leurs membres.

Gestion de ce secteur pour la préparation de la rentrée 2012

Les éléments de ce rapport mettent en évidence que l'équilibre à trouver pour la meilleure gestion des secteurs d'affectation est particulièrement délicat et que des solutions d'amélioration ne pourront pas être trouvées simplement et rapidement.

Les tensions sur les effectifs de la rive droite sont toujours présentes; les élèves de 8^e primaire des quartiers des Pâquis et de St-Gervais-Cornavin devront encore aller au cycle de la Gradelle l'an prochain. Pour la rentrée 2012, cette mesure touchera 56 élèves.

Les mesures d'aménagement mises en place cette année au cycle de la Gradelle seront reconduites et toutes les demandes d'affectation individuelles seront étudiées avec soin.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

Pierre-François UNGER